

Jean-Yves Le Déaut

DÉPUTÉ DE MEURTHE-ET-MOSELLE



Tribune libre

Syrie : Ne pas être partagé entre la honte et la lâcheté.

Le parlement débat aujourd'hui de la crise en Syrie... Faut-il intervenir après deux ans de tergiversations internationales ou rester passifs et oublier ces atroces exactions perpétrées par un tyran contre son propre peuple. Les preuves sont pourtant intangibles, c'est ce qui distingue la situation de l'Irak de 2003 de celle de la Syrie aujourd'hui. Point n'est besoin d'attendre les résultats de la mission des inspecteurs des Nations Unies, car on a déjà prouvé que du gaz sarin a été utilisé à Saraqeb, près d'Alep et à Jobar, près de Damas, en avril 2013.

La nuit du 21 août a été terrible. Médecins Sans Frontières parle de 350 morts, mais c'est 1.000 à 1.500 personnes qui auraient été tuées par des armes chimiques : pas de blessures corporelles, mais des convulsions et un atroce étouffement. La Syrie détient un des stocks d'armes chimiques et de précurseurs les plus importants au monde (1.000 tonnes) et a la capacité de les utiliser grâce à des missiles jusqu'à 500 kms. À côté des armes anciennes comme l'ypérite, utilisée pendant la guerre 14-18, la Syrie a fabriqué plusieurs centaines de tonnes de sarin et de l'un des neuro-toxiques les plus dangereux connus, le VX. Ce sont des composés organo-phosphorés du même type qui ont provoqués 1.500 morts dans la catastrophe de Bhopal, en 1984 en Inde. Ce composé se fixe sur les enzymes responsables de la transmission nerveuse et, si la dose est suffisante, c'est la mort assurée.

On ne peut pas tolérer que ces composés soient utilisés dans une guerre civile, touchant indifféremment adultes et enfants, civils ou combattants. On ne peut que s'indigner du cynisme de celui qui décime son peuple pour assurer sa survie politique. Les faits sont indicibles, abjects, la ligne rouge a été franchie. Le droit international a été bafoué, car la Syrie a souscrit en 1968 au protocole de Genève de 1925, prohibant l'emploi dans une guerre de gaz asphyxiants ou toxiques, même si la Syrie n'a pas signé la convention pour l'interdiction des armes chimiques de 1993, contrairement à 189 états du monde.

Permanence de Jean-Yves Le Déaut - Contact : François Creusot

21 place Duroc – BP177 – 54706 Pont-à-Mousson

03.83.82.13.81 / jean-yves.le-deaut@wanadoo.fr

Après deux ans de tergiversations, de mises en garde, d'attente et d'impuissance, peut-on continuer à jouer les Ponce Pilate et ne rien faire ? Dire que l'on se retranche derrière un mandat des Nations Unies, c'est en fait laisser la Russie et la Chine décider seules puisqu'elles ont un droit de veto. Certains contestent cette décision. Le camp des opposants est hétéroclite. Les raisons sont multiples : s'appuyer sur le droit des Nations Unies et le droit international avant toute action, aller au bout des négociations, éviter l'enlisement généralisé au Proche Orient... Mais je pense que la question qui préoccupe le plus nos compatriotes est de ne pas renforcer les extrémistes et les fondamentalistes religieux. Le pire serait, à mon sens, de laisser faire car cela fera dépendre la solution de la volonté de la Russie et de la Chine et le risque d'embrasement et de renforcement des extrémistes existe déjà comme on l'observe au Liban. C'est la passivité et l'indécision internationale qui ont affaibli la démocratie syrienne et renforcé Bachar el Assad, tout comme les djihadistes. J'appuie donc la décision du Président de la République, qui en a le pouvoir constitutionnel, de donner un coup de semonce en menant une opération limitée à des objectifs militaires. Je souhaiterais en revanche que, si l'intervention devait prendre d'autres formes et durer, que le parlement soit amené à prendre une position par un vote. Je pense d'ailleurs qu'une modification constitutionnelle (non réalisée par le Président Sarkozy) devrait prévoir un vote du parlement en cas d'engagement conséquent des forces armées avec un Etat.

Mais aujourd'hui, je ne veux pas, comme le disait Léon Blum en 1938 après les accords de Munich, être partagé entre « un lâche soulagement et la honte ». Je pense qu'il faut, par la fermeté de notre action, faire comprendre au régime syrien qu'il a commis un crime contre l'humanité.

Permanence de Jean-Yves Le Déaut - Contact : François Creusot
21 place Duroc – BP177 – 54706 Pont-à-Mousson
03.83.82.13.81 / jean-yves.le-deaut@wanadoo.fr